

## EPS et UNSS : heures perdues

### **1- Bilan dotation horaire globale 2007-2008 :**

Cette année, il y a un créneau d'AS (Association Sportive) qui disparaît (3 heures dans le forfait de 20h d'un enseignant d'EPS) suite à un pourcentage d'élèves licenciés à l'AS insuffisant par rapport aux demandes ministérielles.

De plus, une partie des heures du dernier enseignant EPS arrivé au sein du collège disparaît aussi. Mme EL FASSI est organisée pour le compléter avec des heures CRRES, permettant ainsi de garder le poste entier au sein du collège

### **2- Arguments du vote contre cette dotation, et donc de fait contre la répartition (malgré une répartition convenable des heures données) :**

UNSS : il peut paraître normal de perdre 3h d'UNSS au vu du nombre de licenciés à l'AS du collège inférieur à la moyenne demandée par l'état, or il s'agit d'une moyenne extrêmement difficile voire impossible à atteindre pour certains collèges comme le notre.

Nous avons à notre disposition des installations sportives très précises à des créneaux très précis ainsi que des textes officiels également très précis ne nous permettant pas d'accentuer autant le nombre de nos licenciés :

- a- Natation : les textes nous obligent à ne pas dépasser un certain nombre d'élèves dans la piscine (une vingtaine par enseignant), et nous sommes à 50 licenciés en natation (donc au maximum) alors qu'il y a une forte demande à Vigneux.
- b- Nous avons trois autres installations à disposition : tennis couvert pour le badminton, gymnase pour le basket-ball et salle polyvalente du collège pour la danse et fitness : nous sommes à 72 licenciés pour ces quatre activités. Il reste l'athlétisme en extérieur, avec les perturbations climatiques qui en découlent où un faible nombre de licenciés (3). L'activité football fonctionnerait bien, mais nous n'avons pas de gymnase supplémentaire, et échanger le basket par le foot ne nous paraît pas très judicieux pour le développement culturel de nos élèves (un des objectifs souhaité par le ministère) au vu de leur pratique extérieure au collège (clubs, petits terrains dédiés à ce sport dans la cité) sauf si le but est de faire du nombre pour le nombre.

Nous faisons le maximum pour palier ces manques et nous sommes en augmentation du nombre de ces licenciés comparativement à la dernière année scolaire (pour l'instant 125 en 2006-2007 pour 118 en 2005-2006). Nous considérons que la motivation des enseignants d'EPS à développer leur AS va s'affaiblir plus qu'autre chose suite à ces mesures, d'où un cercle vicieux qui pourrait aboutir à la disparition du sport scolaire.

EPS : en acceptant la suppression de ces 3h d'UNSS, nous pourrions imaginer que ces dernières soient remplacées par des heures d'enseignement d'EPS pour garder le forfait de l'enseignant concerné à 20h. Or, non seulement ces 3h ne sont pas remplacées, mais il y a des heures d'EPS qui disparaissent !!! L'EPS prendrait-il la direction d'un évincement du système scolaire avec tout ce que cela entraînerait pour l'éducation et le développement de nos élèves ? Que feront les enseignants d'EPS pour compléter leurs heures d'enseignement ?

De plus, une des deux heures de coordination habituellement attribuées disparaît. Nous avons la nécessité en EPS de prendre régulièrement rendez-vous avec la mairie pour organiser la répartition des installations sportives de la ville afin de proposer à nos élèves un éventail d'activités le plus complet et varié possible (cité dans les textes officiels). L'organisation, la réservation et l'achat du matériel scolaire assez conséquent en EPS (tapis, raquettes, ballons) demandent également des recherches et un temps non négligeables. Il semble difficile de réaliser tout cela en 1h. Qui va s'occuper de tout cela ? Comment notre matière va-t-elle évoluer ?

Nous sommes donc dans l'obligation de voter contre cette répartition de la DHG pour montrer notre opposition à la dotation initiale, dans l'objectif de garder les avantages et les points positifs de notre discipline qui nous semble en danger pour les années à venir.

L'équipe EPS du collège Paul Eluard (Vigneux sur seine)